

# INFOS JAMBLES JUILLET AOÛT 2021

## **VACANCES :**

La mairie sera fermée du **vendredi 30 juillet (soir) au lundi 23 août à 9h00**

En cas d'urgence : appeler le 03/85/44/51/77 en laissant un message ou appeler le Maire ou ses Adjoints à leur domicile.

## **Tondeuse, musique et chiens :RAPPEL :**

Tous travaux réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils sonores (tondeuses, tronçonneuse, perceuses, raboteuses scies mécaniques.) doivent être effectués :

**Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00**

**Les samedi 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00**

**Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Plus généralement, l'article R 1334-31 du Code de la Santé stipule : « aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine, ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle à la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

## **PLUi :**

L'arrêt du projet par le conseil communautaire s'effectuera mi-octobre 2021. L'avis sur le projet arrêté sera rendu ensuite par chaque conseil municipal entre mi-octobre 2021 et mi-janvier 2022. Les particuliers pourront également déposer leurs observations lors de l'enquête publique prévue en mars 2022 et demander à rencontrer le Commissaire enquêteur. Tout changement plus important devra ensuite attendre une prochaine modification du PLUi.

## **Site de la commune de Jambles :**

Celui-ci étant en maintenance, il ne pourra être consultable avant le mois de septembre. Nous vous tiendrons informé.

## **Dépôts sauvages :**

Plutôt que de déposer leurs déchets en déchetterie, certains les évacuent sur la commune et préfèrent qu'ils dénaturent notre village. La commune portera plainte en gendarmerie si l'enquête a permis d'identifier le ou les coupables. Pour obtenir une carte déchetterie, rendez-vous sur le site internet du Grand Chalons à l'adresse : [www.legrandchalon.fr](http://www.legrandchalon.fr) ou venez chercher un dossier en mairie.

## **Nettoyage de la commune :**

Le nettoyage de la commune est organisé par l'Amicale des Chasseurs de Jambles le 11 septembre 2021. Rendez-vous à 9h00 au terrain multisports.

## **Entretien de la rivière :**

Les deux années précédentes, 15 bénévoles environ sur 500 habitants ont contribué au désherbage de la rivière, envahie par des herbes comme jamais, phénomène dû pour partie au changement climatique. Devant l'ampleur de la tâche, le Grand Chalons, au travers de la Gémapi, va prendre le relais dès le mois d'août 2021.

## **ENVIE DE GYM**

Vous accueille à partir du **13 septembre** les **lundis de 20h15 à 21h15 (cardio)** et les **mercredis, de 20h15 à 21h15 (étirements)** à la salle des fêtes de Jambles. **Un troisième cours pourra éventuellement être assuré (gym équilibre), si le nombre de personnes intéressées est suffisant !**

- 2 séances de découverte pour les débutants -

Cotisation\* : 81 € pour l'année - 144 € pour un couple, pour l'année\* *Possibilité de régler en 2 fois, tarifs pour 1 ou 2 cours par semaine*

**Les personnes ayant réglé leur cotisation en 2020 peuvent se réinscrire gratuitement cette année**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le bureau : Sylvie Deffressigne, Patricia Filonczuk, Marie Blanche Fontaine . [enviedegym@gmail.com](mailto:enviedegym@gmail.com)

### **13 juillet :**

Il y avait longtemps que nous n'avions pas pu nous retrouver pour des festivités. La commune a organisé un repas le 13 juillet. Plus de 120 personnes y ont participé dans une ambiance conviviale, et tardive. Nous remercions les personnes qui ont pris part à cette manifestation, ainsi que les membres du Conseil Municipal qui ont largement œuvré pour la réussite de ce premier rassemblement « post-3 -ème confinement ».

### **Concert à l'église de Jambles**

L'association Mémoire Patrimoine Historique de Jambles organise le **jeudi 12 août 2021** à 19h00 à l'église de Jambles un concert violon solo Ouvres de Bach, Telemann, et Ysaÿe de Pierre Roland ( lauréat du conservatoire royal de musique de Bruxelles).

Participation au chapeau au profit des monuments protégés de Jambles.

### **Les rats d'Arts :**

#### **A la Nouvelle Galerie**

- **vendredi 30 juillet** à partir de 18h30 vernissage de l'exposition Christine Busso en présence de la mère de l'artiste . L'exposition est ouverte du 30 juillet au 15 août les dimanches 1er, 8 et 15 août de 15h à 19h ou sur rendez-vous au 06 21 31 29 24 - Entrée libre et gratuite

- **vendredi 27 août** à partir de 18h30 vernissage de l'exposition François Catrin en présence de l'artiste. Exposition ouverte le dimanche 29 août de 14h à 18h. Entrée libre et gratuite

- **samedi 28 août** atelier collage et écriture avec François Catrin et Catherine Weissmann. Renseignement et inscription au 06 21 31 29 24.

- **dimanche 12 septembre** à 18h concert Song for Yuna avec le guitariste Jean-Marc Weber. Réservation indispensable au 06 21 31 29 24.

Dans Jambles

- **dimanche 19 septembre** à 18h Balade lecture et conte dans Jambles avec les lecteurs et lectrices des rAts d'Arts. Rendez-vous à 18h sur la place derrière le monument aux morts. Groupe limité à 30 personnes.

Réservation indispensable au 06 21 31 29 24.

### **FETE PATRONALE**

La Fête patronale de notre village aura lieu le **dimanche 29 Août 2021**.

Cette manifestation organisée par le Comité des Fêtes proposera une brocante, une restauration/buvette et une animation tenue par l'Association des Chasseurs.

La prochaine réunion du Comité se tiendra le **jeudi 12 Août 2021 à 18h30** à la salle des fêtes afin de définir les bénévoles présents le jour de la fête et le rôle de chacun. Venez nombreux.

Tous les habitants de Jambles sont les bienvenus pour prêter main forte! On compte sur vous.

### **La rentrée scolaire :**

Celle-ci ayant lieu le jeudi 2 septembre 2021, elle s'effectuera dans les mêmes conditions que l'année précédente pour les classes maternelles et élémentaires, et donc pour la garderie et le transport .

Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour plus d'informations.

***Nous vous souhaitons de bonnes vacances dans le respect des règles sanitaires en vigueur.***